



A l'attention du Ministre-Président  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
Monsieur Pierre-Yves Jeholet

Mail à : [info.jeholet@gov.cfwb.be](mailto:info.jeholet@gov.cfwb.be)  
[pierre-yves.jeholet@gov.cfwb.be](mailto:pierre-yves.jeholet@gov.cfwb.be)

Personnes de contact :

Henri Rousseau - Président ([henrirousseau@skynet.be](mailto:henrirousseau@skynet.be))

Rose Marie Arredondas – Coordinatrice générale ([coordination@codef.be](mailto:coordination@codef.be))

Blegny, le 4 mai 2020

**Concerne : Mesures inéquitables prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis des secteurs et associations non subventionnées porteurs/porteuses d'emplois**

Monsieur le Ministre-Président,  
Cher Monsieur Jeholet,

Dans un communiqué diffusé le 6 avril 2020, la CODEF (Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels) dénonçait le peu de considération reçue par les autorités publiques envers les associations non agréées.

Dès le début de la crise, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réagi et a adopté deux mesures concrètes de soutien. Ce dernier a également mis en œuvre un fonds d'urgence de 80 millions d'euros à répartir en fonction des secteurs. Ces mesures sont éminemment précieuses pour le secteur non-marchand et nous vous en remercions.

Cependant, nous déplorons qu'à ce jour seules les modalités d'accès à l'enveloppe de 8,6 millions afin de soutenir le secteur culturel soient connues. Nous ne connaissons pas encore les modalités d'accès à ce fonds pour les autres secteurs relevant de votre champ de compétence mais, si le système s'apparente à celui instauré pour le secteur culturel, nous craignons pour certaines des structures que nous représentons.

Quid des petites ASBL qui n'entrent pas dans ces conditions et dont leurs activités restent leur principale source de financement ? Pourront-elles prétendre à cette enveloppe susmentionnée ou d'autres mesures d'aide sont prévues à cet effet ?

Qu'importe la forme de la structure, la diminution significative des rentrées financières met en péril la viabilité de toutes les entreprises qu'elles soient reconnues ou pas.

**L'objectif prioritaire pour la CODEF est de maintenir l'emploi dans ces associations et de répondre aux besoins des bénéficiaires par tous les moyens qui vous seront possible de mettre en œuvre.**

Nous insistons sur le fait que nos membres continuent leur mobilisation pour le bien-être de nos concitoyens et sont engagés solidairement dans cette crise.

Dès lors, nous espérons que vous ne laisserez pas tomber toutes ces associations portées par des Wallons et Bruxellois engagés.

**Cette interpellation tend à attirer votre attention sur le fait que le COVID-19 n'a pas fait de distinction et que la pandémie a touché l'ensemble du pays et de toutes les entreprises. Le Gouvernement ne devrait pas faire de distinction entre les structures.**

Nous annexons à ce courrier une note d'information complémentaire ainsi que notre dernier communiqué de presse. Nous restons également à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, Cher Monsieur Jeholet, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Henri Rousseau  
*Président*

Rose Marie Arredondas  
*Coordinatrice générale*



Rue de la Station, 25F  
4670 Blegny  
04/362.52.25  
BE 0478.328.675

Service administratif : [secretariat@codef.be](mailto:secretariat@codef.be)  
Service juridique : [conseil@codef.be](mailto:conseil@codef.be)  
Service formation : [support@codef.be](mailto:support@codef.be)  
[www.codef.be](http://www.codef.be)

